THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1905 — THÈSE — N° 165

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue le Mercredi 8 Février 1905, à 1 heure.

PAR

Georges-Paul HUMERY

UN DERNIER MOT

SUR

LA THÉRIAQUE

Président : M. LANDOUZY, *professeur*

Juges : MM. LANNELONGUE, *professeur*
ACHARD, *agrégé*
MAUCLAIRE, *agrégé.*

Le candidat répondra aux questions qui lui seront faites sur les diverses parties de l'enseignement médical.

PARIS
IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
HENRI JOUVE
15, rue Racine, 15

1905

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. DEBOVE.
Professeurs	MM.
Anatomie	P. POIRIER
Physiologie	Ch. RICHET.
Physique médicale	GARIEL.
Chimie organique et Chimie minérale	GAUTIER.
Histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et thérapeutique générales	BOUCHARD
Pathologie médicale	HUTINEL. BRISSAUD.
Pathologie chirurgicale	LANNELONGUE
Anatomie pathologique	CORNIL.
Histologie	Mathias DUVAL
Opérations et appareils	RECLUS.
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET.
Thérapeutique	GILBERT.
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	BROUARDEL
Histoire de la médecine et de la chirurgie	DEJERINE.
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER.
Clinique médicale	HAYEM. DIEULAFOY. DEBOVE. LANDOUZY.
Maladies des enfants	GRANCHER.
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale	JOFFROY.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER.
Clinique des maladies du système nerveux	RAYMOND
Clinique chirurgicale	LE DENTU. TILLAUX. TERRIER. BERGER.
Clinique ophtalmologique	De Lapersonne.
Clinique des maladies des voies urinaires	GUYON.
Clinique d'accouchements	BUDIN. PINARD.
Clinique gynécologique	POZZI.
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON.

Agrégés en exercice.

MM.

AUVRAY	DESGREZ	LAUNOIS	POTOCKI
BALTHAZARD	DUPRE	LEGRY	PROUST
BRANCA	DUVAL	LEGUEU	RENON
BEZANÇON	FAURE	LEPAGE	RICHAUD
BRINDEAU	GOSSET	MACAIGNE	RIEFFEL (chef des travaux anat)
BROCA (André)	GOUGET	MAILLARD	TEISSIER
CARNOT	GUIART	MARION	THIROLOIX
CLAUDE	JEANSELME	MAUCLAIRE	VAQUEZ
CUNEO	LABBE	MERY	WALLICH
DEMELIN	LANGLOIS	MORESTIN	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

A MON PÈRE, A MON FRÈRE

A MES PARENTS, A MES AMIS

A MES MAITRES DANS LES HOPITAUX

DE CAEN ET DE PARIS

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR LANDOUZY

Professeur de Clinique médicale à la Faculté de Médecine
Médecin de l'hôpital Laënnec
Membre de l'Académie de Médecine
Officier de la Légion d'honneur.

Un dernier mot sur la Thériaque

PRÉFACE

La thériaque a vécu.

La thériaque, qu'est cela ? diront peut-être les quelques membres de la jeune génération médicale sous les yeux desquels ce travail, ou seulement son titre, pourrait tomber.

Que ceux-là se rassurent, et surtout n'aillent pas croire qu'ils ont déjà tout oublié de ce qu'ils ont appris au cours de leurs études : beaucoup, parmi les jeunes docteurs frais émoulus de la Faculté, n'ont jamais entendu parler de la thériaque ; presqu'aucun ne l'a vu prescrire.

Mais qu'ils apprennent aussi, que si la thériaque est aujourd'hui ignorée et sans gloire, cette déchéance n'est cependant que relativement récente : aucun médicament ne jouit jamais d'un tel prestige, aucun n'eut jamais un succès si considérable et si prolongé,

que la thériaque, qui pendant près de vingt siècles, fut, comme l'a dit Bauderon « la panacée toute-puissante nécessaire aux humains, l'antidote très fameux, la composition très exquise ».

A partir du jour où elle fut imaginée par Andromaque, médecin de Néron, sa vogue ne se démentit plus ; et Galien, au IIe siècle de notre ère, se rencontre avec Bordeu au XVIIIe pour célébrer ses vertus et chanter ses louanges ; elle constitua, pour ainsi dire à elle seule, presque toute la pharmacie du moyen âge.

La médecine moderne, en proscrivant l'ancienne polypharmacie, a jeté au vent les préparations compliquées des vieux formulaires, et avec elles leur reine : la thériaque.

Au moment où la thériaque va disparaître du Codex, il nous a semblé, sinon utile, du moins intéressant, d'en retracer rapidement, à travers le long cours des ans, la glorieuse histoire. Pour que ce travail méritât vraiment son nom de thèse, nous essaierons ensuite de discerner les causes de son immense et longue popularité, ainsi que celles de sa déchéance ; ce sera le plan de cette étude, au cours de laquelle nous émettrons les quelques considérations qu'elle nous aura suggérées.

Nous n'ignorons point que les recherches qu'il nous a fallu faire ne présentent aucun intérêt au point de vue du présent : loin de nous la pensée de vouloir rajeunir l'antique électuaire d'Andromaque ; nous le voudrions que nous ne nous sentirions point

l'autorité de le faire, et le titre que nous avons donné à notre thèse suffit à montrer que là n'est pas notre but.

La curiosité seule nous a porté à remuer ces poussières ; seule elle est notre excuse ; mais, nous croyons cette excuse suffisante, car n'est-ce pas en étudiant les choses du passé et en s'y intéressant, que l'on apprend le mieux à connaître le pourquoi de celles du présent ?

Avant d'aborder notre sujet, nous avons un bien doux devoir à remplir : tant à Caen où nous avons commencé nos études, qu'à Paris où nous les avons terminées, nos maîtres dans les hôpitaux ont laissé dans notre esprit et notre cœur le meilleur souvenir ; grâce aux doctes leçons, aux sages conseils et aux excellents exemples qu'ils nous ont prodigués, et dont nous les remercions bien sincèrement en nous promettant bien de nous en inspirer pendant notre carrière médicale, nous espérons pouvoir remplir au plus grand bien de l'humanité notre tâche de médecin, si délicate, mais aussi toujours utile et belle, puisque si elle ne peut en toute occasion arriver à guérir, elle peut au moins très souvent soulager et toujours consoler.

M. le professeur Landouzy a bien voulu accepter la présidence de notre thèse ; nous sentons tout le prix d'un tel honneur ; qu'il veuille bien accepter l'hommage de notre profonde et bien respectueuse gratitude.

CHAPITRE I

Origines de la thériaque.

Pline l'Ancien nous rapporte que Mithridate, roi de Pont, qui fut, après Annibal, le plus implacable ennemi des Romains et leur rival longtemps heureux, craignant d'être empoisonné, faisait, sur les criminels et sur lui-même, l'essai de toutes les drogues réputées poisons et contre-poisons ; à la suite de ces recherches, il avait composé un électuaire qui portait son nom : le mithridate.

Cette préparation était devenue très célèbre. Aussi, lorsque Pompée, 63 ans avant Jésus-Christ, eut vaincu Mithridate et se fut emparé de Château-Neuf, la principale résidence fortifiée de ce prince, son premier soin fut-il de faire rechercher dans les archives du roi vaincu la fameuse formule de la composition alexitère qui passait pour le rendre insensible à l'action des venins et poisons. Et, en effet, l'histoire

raconte qu'après sa défaite, Mithridate, ne voulant pas tomber aux mains de ses ennemis, prit du poison avec ses filles : celles-ci moururent, mais le roi vaincu, réfractaire au poison, dut recourir au fer pour se tuer.

Les recherches de Pompée ne furent point vaines. Il trouva la fameuse recette, écrite de la main même de Mithridate, parmi des mémoires secrets, qui, pour la plupart, se rapportaient à des observations médicales, à l'explication des songes et à des recherches pharmaceutiques. Il la fit traduire par le grammairien Lœnus, son affranchi, afin de la rapporter à Rome comme un des trophées de sa victoire. Et ainsi, dit Pline, « Pompée servit également la République et le genre humain ».

Le mithridate se composait de cinquante-quatre substances : la principale était l'opium, avec une quantité d'autres aromatiques et toniques. C'était le plus compliqué des antidotes connus jusqu'à ce jour ; mais il donna naissance à un grand nombre d'autres. Chaque médecin voulut avoir le sien, comme chaque oculiste avait son collyre, comme chaque chirurgien spécialiste a, de nos jours, un procédé opératoire ou un instrument de son invention. Toutefois, ces diverses préparations, toutes à peu près de même composition, ne survécurent pas.

Ce ne fut que 130 ans après Mithridate que la véritable thériaque vit le jour. Néron, le cruel empereur, ainsi que tous les tyrans de cette époque, bien plus que le fer redoutait le poison, qui tue sans bruit, sans effu-

sion de sang, sans laisser de traces et dont lui-même avait fait usage contre Britannicus. Il voulut opposer à la fameuse Locuste, artiste incomparable dans la confection des poisons, un maître dans la composition des antidotes : il s'adressa à son médecin, Andromaque le père, le premier qui porta le titre d'archiâtre des empereurs.

Andromaque prit comme base l'électuaire mithridate et lui fit subir d'importantes modifications. Il augmenta la quantité d'opium, rejeta certaines substances qu'il considéra sans action, et en ajouta d'autres récemment découvertes, notamment les trochisques de vipère, que Musa, médecin d'Auguste, avait introduits dans la thérapeutique.

Il lui imposa le nom de Galéné (calme, tranquille) « parce que, dit Bauderon (1), ceux qui étaient atteints de peste ou qui avaient été empoisonnés ou mordus de quelque bête venimeuse, étaient guéris par son usage et faits tranquilles ». De plus, tout fier et enthousiasmé de sa découverte, pour en préserver la formule de toute modification ultérieure et pour la conserver à la postérité, il choisit le rythme poétique, moins facile à altérer que la prose. Ce poème, formé de 175 vers élégiaques, était écrit en grec, car tous les médecins romains étaient grecs, et presque tous les ouvrages médicaux qu'ils nous ont laissés sont écrits en langue grecque ; il fut d'ailleurs aussitôt traduit en vers latins; et voici le titre qu'il lui donna : « Théria-

1. Bauderon : *Pharmacopée*.

que d'Andromaque le père, préparée avec des vipères et appelée Galéné ».

La thériaque était née, qui allait traverser les siècles, souveraine maîtresse de la thérapeutique, « chef-d'œuvre de l'empirisme ».

Dans les vers de son poème qu'il dédie à Néron, le médecin poète Andromaque célèbre les vertus de son électuaire. Il en recommande l'emploi contre les empoisonnements et les maladies de toute nature. A lui seul, il constitue l'unique, l'universel remède, et quand on le possède, il n'en est plus besoin d'autre. Pris le matin à la dose d'une fève, « *quantum pondus pendet faba* », il allègera sûrement la souffrance de ceux pour qui la lumière du jour est devenue de plus en plus pénible. Administré le soir, il protègera et soulagera le malade dont la nuit sombre exaspère les vives douleurs. Ce sera la panacée à employer pour guérir tous les maux, même les plus différents, pour rétablir toutes les fonctions troublées; combien entr'autres délicieux ces deux vers :

Sola potest clausos penis researe meatus
Irrita quos urit, sollicitatque Venus.

Après avoir fait le panégyrique de son électuaire, Andromaque nous décrit la préparation des trochisques de vipère, l'ingrédient fondamental : « Pour cela, choisissez à la fin du printemps ou au début de l'automne, des vipères longues, pesantes, à l'œil vif, au museau retroussé, qui se sont nourries de semences de fenouil vert, coupez-leur la tête et la

queue, enlevez-leur les entrailles et la peau, et faites bouillir leur tronc ainsi écorché dans de l'eau avec un peu de sel et d'aneth. Puis pressez légèrement la chair cuite, après qu'elle se sera détachée des os, et mélangez-la avec du pain sec pulvérisé pour en faire de petits trochisques, que vous dessécherez au midi en les retournant fréquemment. »

Andromaque mentionne ensuite les drogues constitutives de sa thériaque et, outre la chair de vipères, nous voyons parmi les substances nouvelles qu'il y a introduites : la scille, la racine d'aristoloche, le bitume sec de Judée, le daucus de Crète, la centaurée, le galbanum, le sagapénum et le castoreum. Il termine enfin en exposant la manière de la préparer : nous retrouverons tous ces détails dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

Histoire de la Thériaque à travers les âges.

---

§ 1. *La Thériaque dans l'antiquité.*

Nous avons vu qu'Andromaque désigna son antidote sous le nom de Galéné. Ce ne fut que longtemps après lui que Criton, médecin contemporain de Trajan, et d'autres praticiens, la nommèrent thériaque (de θήρ, bête féroce), soit parce qu'elle était souveraine contre les morsures des animaux venimeux, soit parce qu'elle renferme de la chair de vipère, soit encore, et c'est l'opinion de Galien, en raison de ces deux hypothèses réunies.

Galien, dans son *Traité de la thériaque à Pison*, nous donne ses commentaires, ses observations et ses remarques sur l'électuaire d'Andromaque ; il nous faut ici nous arrêter un peu longuement, car l'in-

fluence de Galien fut prépondérante en pharmacie jusqu'au XVIIe siècle, et ses nombreux ouvrages servirent de manuel à tous les apothicaires pendant nombre de siècles.

Il reproduit la formule d'Andromaque elle-même, car il la considère comme la meilleure; la voici dans son intégrité :

Trochisques de vipères . . . 24 drachmes (1).
Trochisques de scille . . . 48 drachmes

Poivre long, suc de pavot, trochisques hedycroï : ââ 24 drachmes.

Roses sèches, iris, réglisse, semences de navet sauvage, scordium, opobalsamum, cannelle, agaric : ââ 12 drachmes.

Myrrhe, costus, safran, cassia, nard indien, fleurs de jonc odorant, encens, poivre blanc et noir, dictame, marrube, rhapontic, stœchas, persil de Macédoine calament, térébenthine, quintefeuille : ââ 6 drachmes.

Pouliot-chamœpitys, styrax, cardamome rond, meum, nard celtique, terre de Lemnos, valériane pontique, chamœdris, laurier, chalcitis (sesquioxyde de fer naturel), gentiane, anis, suc d'hypociste, carpobalsamum, gomme arabique, semences de fenouil, petit cardamome, séséli, acacia, thlaspi, hypericum, ammi : ââ 4 drachmes.

1. La livre, unité de poids à Rome, valait environ 365 grammes; elle était divisée en 12 onces, l'once en 8 drachmes. La drachme valait donc 3 gr. 824 milligrammes.

Castoreum, aristoloche (*mali terræ tenuis*), bitume, opoponax; centaurée, galbanum : *āā* 2 drachmes.

Miel de l'Hymette : 10 livres.

Vin de Palerme : *quod satis est.*

En ne comptant pas les drogues, qui font partie à la fois des trochisques hedycroï et de la thériaque, cela fait au total soixante-quatorze substances (1).

Voici, maintenant, toujours d'après Galien, la manière de préparer la thériaque. Mais avant de procéder à cette préparation, il conviendra d'examiner avec soin chaque ingrédient, car l'altération d'un seul déterminerait celle de tous les autres : *nam unius cujusdam vitium, omnia subinde corrumpit.* On pulvérise dans un mortier d'Egypte les racines, les herbes, les semences, ainsi que les trois trochisques, le poivre noir, la terre de Lemnos, le cassia, la cannelle, etc.

On liquéfie dans le vin les sucs de pavot, d'hypocyste, de réglisse, les gommes, l'encens, la myrrhe, etc., on les mélange avec les poudres préalablement passées au tamis le plus fin ; puis on fait fondre dans un double vaisseau la térébenthine, le galbanum, l'opoponax, le styrax, avec une partie du miel, sur un feu doux. On mêle ensuite le tout dans un mortier, en agitant avec un grand pilon de bois, et en ajoutant peu à peu l'autre partie du miel épuré.

1. 4 grammes de cette thériaque, d'après Galien, renferment environ 0 gr. 10 centigrammes d'opium brut, représentant 0,05 centigr. d'extrait d'opium ; cette dose, nous le verrons, est double de celle du Codex de 1884.

Lorsque toutes les substances sont intimement mélangées à l'aide de la main enduite d'opobalsamum : *manu in opobalsami modicum instincta*, on les introduit dans un vase de verre ou d'argent, en ayant soin de laisser un espace vide, pour permettre à la masse de fermenter. On agite encore avant de fermer le vase. Quatre ou cinq jours après, on agite à nouveau le mélange au soleil, et l'on recommence ainsi tous les six ou sept jours, pendant quarante jours ou deux mois. Au bout de six mois, la fermentation est terminée. A ce moment, la thériaque est presque noire et peut être prise avec avantage pour procurer le sommeil, arrêter les hémorrhagies et les cours de ventre. Ceux qui la désirent de plus grande vertu, ne doivent en user que cinq ou sept ans après sa confection : c'est alors en effet qu'elle jouit de toute son efficacité contre la morsure des animaux venimeux et les poisons. Elle conserve ses propriétés jusqu'à trente ans ; à soixante ans même, lorsqu'elle a été bien préparée, elle n'a point perdu toute son action.

Pour constater la bonne qualité de la thériaque, l'on exposera des coqs sauvages aux morsures des bêtes venimeuses (heureux temps où l'on pouvait se livrer aux études d'expérimentation physiologique, sans s'attirer les foudres de sociétés protectrices des animaux) ; ceux qui auront absorbé préalablement une certaine dose du médicament demeureront sains et saufs ; les autres, au contraire, qui n'en auront pas pris, succomberont instantanément. De plus, une

bonne thériaque s'opposera à l'action d'un médicament purgatif.

Telle est minutieusement décrite, d'après Galien, la composition d'Andromaque le père. Galien, en outre, énumère quelques précautions indispensables à prendre dans l'administration de la thériaque. D'abord ne jamais en donner aux enfants, car de même qu'un grand feu en éteint un petit, de même la thériaque, composée d'une certaine quantité de médicaments chauds, les affaiblit et éteint leur chaleur naturelle; et Galien rapporte qu'un enfant auquel, malgré son veto, on avait donné de la thériaque, ne put la digérer et mourut dans la nuit. Les vieillards, au contraire, qui en prendront fréquemment en grande quantité, verront renaître leurs forces languissantes.

De plus, sous peine de voir le médicament produire un effet contraire à celui qu'on attend, la dose à prendre devra varier avec la maladie « *mensura ipsius potus in omnibus idem non est* ». Contre les morsures des animaux venimeux et les poisons, il conviendra d'en prendre gros comme une noisette délayé dans trois cyathes (environ 130 grammes) de vin : et jamais, dit Galien, une personne mordue par une bête venimeuse n'a succombé, si elle a eu soin de prendre aussitôt après de la thériaque; dans les autres cas, on en prendra soit la valeur d'une fève d'Egypte dans deux cyathes d'eau, soit la grosseur d'une noisette dans du vin, de l'eau ou une eau cordiale, ou mélangée avec d'autres médicaments. De

toutes façons, il faudra toujours la prendre à jeun et s'en abstenir pendant l'été ainsi que dans les pays chauds. Appliquée à l'extérieur sous forme d'emplâtre, la thériaque est encore efficace

Et ainsi il n'était pas de maladie dont le traitement ne fût tributaire de la thériaque : outre son action prépondérante contre les poisons animaux et végétaux, elle guérissait les douleurs de tête persistantes ; calmait les vertiges, les duretés d'oreille, la faiblesse de la vue ; relevait le goût ; calmait les frénétiques, chassait les cauchemars des névropathes ; était d'un grand secours pour les épileptiques, les asthmatiques ; arrêtait les hémoptysies et les métrorrhagies ; ramenait les règles ; relevait l'appétit ; calmait les douleurs gastriques ; tuait les lombrics ronds et les vers plats ; guérissait de l'ictère ; dissolvait les calculs ; facilitait l'émission de l'urine ; cautérisait les ulcères de la vessie et de l'intestin ; était excellente dans la dysenterie, la lientérie, les hydropisies, la goutte ; bonne pour les tétaniques, les cachectiques, les mélancoliques, les éléphantiasiques ; préservatrice et curative des fièvres et de la peste.

Quand on voit Galien et les médecins de ces temps lointains exalter ainsi les propriétés de cet antidote (1), il faut bien croire qu'il jouissait à cette époque d'une popularité prodigieuse. L'empereur Antonin en

1. Le mot antidote, qui, étymologiquement, veut dire « donné contre », avait à cette époque un sens beaucoup plus large qu'aujourd'hui.

faisait préparer tous les ans dans son palais et en prenait très souvent, ainsi que ses courtisans, qui, eux, prenaient part à la préparation. Galien, lui-même (1), en prépara pour Marc-Aurèle qui s'était accoutumé à en prendre fréquemment ; sur la fin de sa vie, Marc-Aurèle, qui était retourné avec son fils Commode sur les bords du Danube pour combattre les Barbares, ne mangeait que quand il avait à haranguer les troupes ; il était atteint d'une cardiopathie ; souvent même il n'absorbait aucun aliment, se contentant de quelques prises de thériaque.

Galien composa encore de la thériaque pour l'empereur Sévère, mais elle ne valut pas celle qu'il avait confctionnée pour Marc-Aurèle, parce ce que Commode, le prédécesseur de Sévère, n'avait pas eu le soin de faire venir de bonnes drogues et principalement de la cannelle, qui en est une des plus efficaces ».

Par tant de confiance de la part des connaisseurs, de la part des empereurs qui se faisaient eux-mêmes les protecteurs et distributeurs de la panacée, par l'ascendant de Galien, qui pourtant se montrait violemment ennemi des empiriques et disait énergiquement du commun des praticiens de son temps : « ce ne sont pas des médecins, mais des droguistes », on peut juger de la foi robuste du peuple crédule en l'efficacité de la thériaque.

Cette renommée, sans cette grandissante, fit naître une foule de compositions rivales, non moins com-

1. *De antidotis*, livre I, chapitre I.

pliquées, qui s'efforcèrent de concurrencer la thériaque : Servilius, Damocrate, Philon, Demetrius, Xenocrate, Euclide, Zénon et maints autres composèrent ainsi des antidotes de leur cru. Chaque médecin tenait à honneur d'en imaginer un, non pas tant pour le soulagement des malades ou dans l'intérêt de l'art de guérir, que dans un but de spéculation et dans l'espoir d'y attacher son nom ; et n'est-ce pas intéressant de voir qu'à cette époque sévissait déjà cette surproduction des spécialités, qui aujourd'hui, ayant remplacé les anciennes formules de la polypharmacie du moyen âge, encombrent plus que jamais les officines et sont une des plaies des professions médicale et pharmaceutique modernes.

Si nous avons longuement insisté sur la préparation de la thériaque d'Andromaque, d'après Galien, et sur les commentaires qu'elle lui a inspirés, c'est parce que pendant de nombreux siècles, tous les auteurs qui écrivirent sur l'art de préparer les médicaments, se soumirent aveuglément aux préceptes du maître de Pergame. Il n'inventèrent rien, ils perpétuèrent la tradition ; tous leurs ouvrages pharmaceutiques procèdent de Galien, « l'éminent Galien » comme disaient les Arabes.

§ 2. *La thériaque au moyen âge..*

Tandis qu'en France, pendant les premiers siècles du moyen âge, les efforts de Charlemagne pour chasser l'ignorance demeuraient impuissants, et que l'his-

toire de la pharmacie, dans l'empire d'Occident, n'offre aucune personnalité que l'on puisse citer avec honneur, les Arabes s'efforçaient de rendre aux lettres et aux sciences leur ancienne splendeur. Ils firent faire aux sciences médicale et pharmaceutique, en particulier, de très grands progrès et, sous ce rapport, Mesué, Avicenne, Averrhoës et Sérapion sont les quatre grands noms de l'école arabe.

Pour Mésué (755-855) (1), l'antidote thériacal, récemment préparé, est un médicament narcotique, sédatif, d'une efficacité certaine, alors que tous les autres ont échoué ; la thériaque ancienne, au contraire, servira pour arrêter l'effet d'un purgatif, pour s'opposer à l'action des venins et pour repousser vers la peau les humeurs qui se porteront vers le cœur.

Avicenne (980-1037) reconnaît quatre âges à la thériaque : l enfance, de six mois à trois ans ; l'adolescence, de trois à dix ans dans les régions chaudes, trois à vingt dans les froides ; l'âge mur, époque de sa plus grande vigueur, de vingt à quarante ans ; la vieillesse, période de son déclin, à vingt ans dans les pays chauds, à quarante dans les froids ; au delà, elle perd son efficacité. Avicenne décrit sa préparation et celle des trochisques de vipère, indique la manière d'en faire usage et déclare qu'elle

1. *Johannis Mesuæ demasceni opera*, Venise, 1623 ; de l'imprimerie des Giunti (Canon sixième, page 18 et suivantes ; et 2e partie, lib. I, page 102.

est le meilleur des médicaments composés, à cause du grand nombre de cas où elle peut rendre service : « *hæc theriaca est sublimior medicinarum compositarum, et melior earum, propter multitudinem sui juvamenti* (1) ». Nicolas Prévôt de Salerne (xie au xiie siècle) reproduit le texte d'Avicenne qu'il accompagne de commentaires ; il blâme les médecins qui, par un sentiment de vanité, ont modifié la formule primitive d'Andromaque ; il donne ensuite la manière de préparer et de conserver la thériaque et indique le moyen d'éviter sept fautes que l'on commet habituellement en la préparant.

Averrhoës (1126-1198), le commentateur d'Aristote, dans son vaste répertoire des sciences médicales, nous a laissé un *Traité de la thériaque* en quelques pages. Il insiste aussi sur la différence d'action du médicament suivant sa plus ou moins récente préparation, mais soutient, lui, qu'elle conserve ses propriétés bien au delà de quarante ans ; d'après lui, il faut aussi tenir compte du tempérament du malade, de la maladie, de l'époque de l'année, du milieu, etc. ; il prône surtout son efficacité dans la lèpre.

Sérapion le Jeune (xiiie siècle) (1), célèbre aussi les vertus du fameux antidote et vante l'efficacité de son emploi intus et extra dans la lèpre.

1. *Avicennæ, Arabum medicorum principis opera.* Venise 1608, t. 2, liv. 5 ; Tr. Ier, p. 265.

2. Jean Sérapion. *Traité des médicaments simples*, p. 300, de la traduction latine d'O. Brunfels, Strasbourg 1531.

Nicolas Myrepsus (1220-1255) a composé, entr'autres ouvrages, un antidotaire, qui plus tard fut adopté par la Faculté en 1332, et imposé aux apothicaires par l'ordonnance du 3 août 1353 : ce livre devint ainsi leur pharmacopée officielle, jusqu'à la publication du premier Codex, en 1638. Dans ce traité, la thériaque ou plutôt les antidotes thériacaux, au nombre de dix, figurent colonne 359 et suivantes du chapitre XXII ; leur préparation et leur essai ne diffèrent pas de ceux de Galien ; de même l'éloge qu'en fait Myrepsus n'est pas moins chaleureux et les cas où on doit employer la thériaque ne sont pas moins nombreux : *Adversus maxima mala medicamentum alexiterium est expertum ; ad omnis generis humani mala a frigidate orta utilis existit.* Il recommande de la conserver dans un vaisseau de verre, et comme Galien, avance qu'elle n'a toutes ses vertus qu'après dix ans.

Les ouvrages de tous ces auteurs furent les seules autorités connues et suivies avec respect par les apothicaires du moyen âge.

Ce fut à cette époque que Venise, qui par sa situation propice, avait accaparé le commerce des produits de l'Asie dont un grand nombre servaient à la confection de la thériaque, devint, pour plusieurs siècles, la grande pourvoyeuse des droguistes d'Europe. Tous les ans pendant la foire, Venise procédait en grande pompe à la confection de la thériaque, qu'elle vendait ensuite dans des boîtes d'étain ou de plomb

revêtues du sceau de la république ; aussi la thériaque fine et la seule estimée s'appelait-elle thériaque de Venise.

Mais il va sans dire que cette thériaque ainsi préparée était très chère ; aussi était-elle concurrencée par quantité de compositions, souvent formées de drogues plus ou moins dégoûtantes que des charlatans colportaient dans les campagnes, en accompagnant la vente de boniments effrontés. Ils la débitaient, dit Pomet : « dans des pots de faïence couverts d'un papier sur lequel sont peintes deux vipères qui forment un cercle couronné de fleurs de lys ». Ils s'approvisionnaient tous les ans aux deux grandes foires de Beaucaire et de Guibray près Falaise. Ces colporteurs étaient mal vus ; on les traitait avec mépris du terme de « triacleurs », mais on achetait quand même leurs recettes, et ce fut en vain que l'autorité s'efforça de poursuivre ces charlatans et de stipuler des pénalités contre tous ceux qui se mêleraient de vendre des médicaments sans appartenir « au mestier d'apoticairerie ». Plusieurs pharmacologues stigmatisèrent avec rudesse les « triacleurs » : « Ils ne se feraient point scrupule, disait Paracelse, si la vipère leur manquait pour la confection de leur électuaire, de mettre en son lieu des chauves-souris ». Renou surtout les flétrit en termes parfois violents « toutes sortes de trompeurs, maquereaux et maquerelles, charlatans, coupeurs de bourse, échappés de gibet et autres semblables garnements qui se disent et qualifient méde-

cins » (1). On ne peut s'étonner de cette animosité de Renou contre les sophistiqueurs, étant donnée la profonde admiration qu'il avait pour le mithridate et la thériaque « le père et la mère des médicaments, qui surpassent de bien loin tous les autres en mérite et en efficacité, et tout ainsi que notre première mère Eve, a tiré son premier être matériel d'Adam, ainsi la thériaque est issue et sortie du mithridate ».

Voyons maintenant ce que dit de la thériaque le premier traité pharmaceutique publié en langue française (1588), la *Pharmacopée* de Briçon-Bauderon : « La thériaque est efficace contre le venin du pavot, ciguë, jusquiame, aconit ; contre la cantharide, la morsure de vipère et du chien enragé. Elle ne l'est pas moins contre la piqûre du scorpion, et autres animaux féroces, et contre la potion de toutes sortes de venins. Elle est bonne encore dans beaucoup de maladies tant chaudes que froides, selon le temps qu'il y a qu'elle est faite ; comme aux grandes intempéries chaudes de l'orifice de l'estomac, aux ventosités d'iceluy, et à la colique causée de vents, à la phtisie dans son commencement, à l'asthme, pleurésie, empyème, jaunisse, hydropisie, à toutes les espèces de convulsions, à l'ulcère de la vessie, la difficulté d'urine, à la satyriase, à la douleur des reins, à la peste, et à beaucoup d'autres maladies presque innombrables ».

1. *Dispensatorium galeno-chimicum* de J. de Renou, Paris, 1608, traduit en français par de Serres, Lyon, 1637.

Si nous rapprochons cette longue liste d'affections où la thériaque est efficace de l'éloge qu'en avait fait Galien quatorze siècles auparavant, nous voyons que la réputation de l'électuaire n'avait rien perdu de son éclat.

En outre, Bauderon cherche à nous éclairer sur les vertus spéciales et la manière d'agir de chacune des substances qui entrent dans la composition de l'antidote, dans lequel il voit une base, des adjuvants, des correctifs : « La base de l'électuaire thériacal est la chair de vipère ou les trochisques qui en sont faits, sa vertu alexitère est augmentée par les trochisques de scille et hedycroï. Le poivre, scordium, castoreum, et agaric, qui n'est ici mis comme purgatif, mais comme alexitère, de même que pentaphylle, gentiane, aristoloche, dictame, cannelle, casse aromatique, costus, cardamome, semences de naveaux, de thlaspi, et la terre sigillée. Les autres médicaments aromatiques y sont mis pour inciser et atténuer les matières crasses, et pour corroborer les viscères par leur légère adstriction, tels sont le nard indique et celtique, le gingembre, schœnanthe folium indum, meum acore, amome, iris, styrax, stœchas, rhapontic, prassium, opobalsamum ou son succédané huile de girofle ou de muscade, valériane. Les autres y sont mis pour déterger et ramollir la dureté des viscères, si aucune il y a, tels sont la myrrhe, l'encens, galbanum, sagapenum, opoponax, styrax calamite, térébenthine, etc... Les autres pour corriger leur ténuité et siccité, tels sont les roses, les sucs de réglisse, la gomme arabique, l'acacia, l'hypocistis, etc...

L'opium y est mis pour corriger leur chaleur, et empêcher leur exhalation soudaine, afin que de plusieurs qualités contraires, mutuellement agissant l'une contre l'autre, en résulte une alexitère, c'est-à-dire convenable aux venins et poisons. Sa vertu narcotique et nuisance est corrigée par le castoreum, safran et myrrhe; les semences y sont mises pour consumer les matières flatulentes, et résister aux venins qu'ils conduisent par la voie de l'urine; le vin pour conduire la vertu de la base et des autres alexitères jusqu'au cœur que les venins directement combattent par une puissance secrète, plutôt qu'autre partie qui soit; le miel y est mis pour déterger et rendre leur action meilleure, donner la forme et le tout conserver ».

Nicolas Hovel (1520-1580), bourgeois et apothicaire de Paris, fondateur de l'école de pharmacie, voulut lui aussi apporter sa pierre au monument élevé à la gloire du fameux antidote qu'il tenait en très haute estime. Il publia en 1573 un livre intitulé : *Traité de la thériaque et du mithridate,* qu'il dédia « au roy très chrestien Charles neufiesme ». On y trouve ces lignes charmantes dans leur naïveté : « Davantage il n'y a seulement de l'honneur en la dispensation de ces excellents antidotes, mais aussi il y a du profit beaucoup : car comme notre vie est sujette à une infinité de maladies, et que d'ailleurs, quelque part que nous nous tournions, nous trouvons toujours embûches dressées à notre vie, soit à la maison : des araignes, scorpions, stellions, et chiens domestiques

qui deviennent quelquefois enragés; soit ou pour avaler un pépin de raisin, comme fit le poète Anacréon ; ou par un poil, comme Fabius, sénateur et préteur qui s'en étrangla d'un, humant du lait ; ou ès champs, trouvant des serpents, vipères, aspics, outre les maladies et les poisons auxquels les empereurs, les roys et les princes sont sujets en plus grand danger que ne sont les simples artisans. Donc pour ces raisons, on ne saurait assez estimer et louer ces remèdes, qui nous donnent les moyens de pouvoir obvier à tous ces inconvénients. »

Il y a dans ce traité d'Hovel des passages délicieux. Par exemple il nous parle de la manière de reconnaître la bonne thériaque ; il y a deux expérimentations d'après Galien : administrée après un laxatif, elle empêche celui-ci d'agir, sinon elle est mauvaise ; de même si, des condamnés à mort ou des animaux que l'on fait piquer par des bêtes venimeuses, après leur avoir préalablement administré de la thériaque, succombent quand même ; Hovel ajoute que Jean de Saint-Amand donne une autre preuve : faire une incision dans un fromage et y mettre de l'arsenic, et, à côté, de la thériaque ; si celle-ci est bonne, l'arsenic fuira, la thériaque aussi et le fromage deviendra tout noir ; et Houël de dire « ce que je confesse n'avoir expérimenté et doute grandement que cette espreuve ne soit incertaine et fallacieuse. »

D'autres auteurs, au même siècle et au suivant, font des travaux sur la thériaque : Fontaine en 1601, de la Gryve en 1619, Riollet en 1665, écrivent des

traités élogieux sur le « tant renommé antidote » ; d'autres encore, Cordus, Fernel, Renou, Bauhin, Zwelfer, etc., en parlent longuement dans leurs ouvrages. Joubert et Ranchin (1) consacrent de longues pages à discuter s'il ne convient pas, avant de couper les extrémités des vipères, de les irriter en les fustigeant avec des vergettes de genêt « d'autant que cela fait bouillonner le sang : il se rend par ce moyen plus fuxile et plus coulant et fait que le venin se décharge mieux de toutes les humeurs vénéneuses après qu'on a séparé la tête et la queue. » Des chapitres entiers des « Œuvres pharmaceutiques » agitent encore la question de savoir s'il faut plutôt choisir les vipères femelles que les mâles, les vides que les pleines ; finalement la faveur de Ranchin va aux vipères femelles vides, ce qui était l'opinion de Galien.

La thériaque, on le voit, captivait à cette époque tous les esprits qui s'occupaient de science médicale et pharmaceutique. Et si Matthiole en parle avec scepticisme, si Mercuriali et Fernel l'emploient avec discrétion, Houllier la considère avec le mithridate, comme le meilleur spécifique de la peste ; du reste, depuis Galien, la thériaque était particulièrement réputée dans cette maladie et Guy de Chauliac (3) nous dit que pendant la terrible épidémie de peste

1. *Pharmacopée*, de Joubert, chancelier de l'Université de Montpellier, Lyon, 1588 p. 220.

2. *Œuvres pharmaceutiques*. François Ranchin, Lyon 1628.

3. *Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, édition de Nicaise, p. 73.

noire qui désola le XIVe siècle, il fut préservé, Dieu aidant, de tout accident grâce à l'emploi d'un électuaire thériacal. C'est aussi l'opinion d'Ambroise Paré qui s'exprime ainsi dans le 22e livre de la Peste : « Entre tous les alexitères du venin pestifère sont principalement la thériaque et le mithridate, lesquels on a connu résister à la malice du venin en fortifiant le cœur et généralement tous les esprits, non seulement pris en dedans, mais aussi appliqués en dehors, comme sur la région du cœur, et sur bubons et charbons et universellement par tout le corps parce qu'ils attirent le venin vers eux par une propriété occulte (ainsi que le magnes attire le fer, et l'ambre le fetu, les arbres et les herbes tirent de la terre ce qui leur est familier), et l'ayant attiré, l'altèrent, le corrompent et mortifient sa virulence et vénénosité. » La thériaque, prise dans du vin de Malvoisie, et ayant plus de quatre ans et moins de douze ans, est encore pour A. Paré le suprême antidote de l'arsenic.

§ 3. *La thériaque dans les derniers siècles.*

Mais vers la fin du XVIIe siècle, il y eut un mouvement de réaction, non contre la thériaque elle-même, mais contre sa composition.

Déjà au siècle précédent, certains avaient osé élever la voix pour blâmer l'usage des médicaments composés et spécialement de la thériaque ; et Symphorien Champier dans son *Hortus Gallicus* (Lyon

1533) s'efforce de démontrer l'efficacité des médicaments simples qu'on trouve en France et recommande l'emploi de la thériaque préparée sans y mêler des drogues d'Orient.

Riollet, dans la préface de son ouvrage (1), se plaint que depuis quelque temps on méprise la thériaque, si célèbre jusqu'alors avec juste raison. Certains ambitieux, dit-il, « voulant préférer leurs inventions à celles des plus sçavants de l'antiquité, l'appellent un superbe chaos d'ingrédiens, une précieuse discordance, un miracle embrouillé, un fatras pompeux, et un magnifique songe des veilles d'Andromache ». Les promoteurs de ce mouvement contre la thériaque, et dont il cite les noms, sont des médecins étrangers, mais il semble à Riollet que « cette erreur » gagne la France. Il se plaint de l'indifférence des grands du royaume, qui ne réagissant pas, sont imités par le peuple ; il adjure les disciples d'Hippocrate et de Galien de rendre à l'antique électuaire sa splendeur passée, pour la gloire de la profession médicale et le bien du peuple.

Riollet ne se trompait pas entièrement. Car si l'emploi de la thériaque n'était point battu en brèche dans son principe même, on tendait du moins à oser enfin porter la main sur elle, pour lui faire subir certaines modifications.

Deux praticiens travailleurs et qui avaient fait des recherches spéciales, Charas et Lémery, parlèrent les premiers.

1. *Remarques curieuses sur la thériaque.* Bordeaux, 1665.

Moïse Charas (1618-1698) avait fait des recherches approfondies sur la vipère ; il était pharmacien à Paris, rue des Boucheries-Saint-Germain (actuellement boulevard Saint-Germain) à l'enseigne des « Vipères d'Or ». Trois cents livres de thériaque qu'il composa en 1668 en présence des magistrats, du premier médecin du roi et des députés de la Faculté de Paris, lui avaient attiré une grande réputation. Et c'est ce qui lui permit d'oser apporter à la formule d'Andromaque encore toute-puissante d'heureuses modifications.

Charas avait très bien vu que le venin de la vipère était localisé dans une glande située à la mâchoire supérieure et qu'il n'agissait que par la morsure (1), et il rejeta la fustigation des vipères ; pour préparer les trochisques des vipères, il n'emploie ni sel, ni aneth vert, ni pain sec pulvérisé, considérant ces matières comme inutiles ; il ne voulut pas non plus qu'on cuisît dans l'eau la chair jusqu'à séparation du squelette, car ainsi la meilleure partie de cette chair est communiquée au bouillon. Et il prépare plus simplement ces trochisques, en réduisant « en poudre subtile » des vipères écorchées, débarrassées de leur tête, de leur queue et de leurs intestins ; et en faisant avec cette poudre subtile une pâte un peu solide, avec du vin de Malvoisie et de la gomme arabique.

Il supprime les drogues qui, se trouvant à la fois dans les trochisques hedycroï et la thériaque, font

1. Charas. *La Thériaque d'Andromaque*. Paris, 1668.
Charas. *Pharmacopée*, 1704, page 204.

double emploi, et il pulvérise celles qui restent avec les autres ingrédients de la thériaque. Il modifie enfin dans ce qu'il avait de défectueux, le mélange des nombreuses substances qui constituaient l'électuaire d'Andromaque et il en donne une nouvelle formule légèrement réformée, selon l'ordonnance de Daquin, médecin de Louis XIV (1). Ayant fait voir de plus en quoi consistait le venin de la vipère, il préconise contre sa morsure, le sel essentiel, sel volatil de vipère (sesqui-carbonate d'ammoniaque) ; il recommande aussi d'avaler dans ce but la tête grillée de l'animal.

Nicolas Lémery (1645-1705), à l'exemple de Charas, s'efforce de réagir contre les pratiques de ses prédécesseurs et de simplifier leurs recettes, la thériaque en particulier (2). Et il fait suivre la formule d'Andromaque, de celle de Daquin, qui bien qu'appelée *theriaca reformata* contient encore trente-huit ingrédients.

Le premier coup de pioche étant donné, on vit naître alors, outre celle du médecin Daquin, plusieurs sortes de thériaque : la thériaque céleste, l'eau thériacale, la thériaque des Allemands, la thériaque diatessaron ou thériaque des pauvres ; nous ne faisons que citer ces diverses préparations qui n'offrent aucun intérêt historique et ne sont que des modifications, les unes simplifiées, les autres compliquées, de la thériaque.

En somme, ce n'est qu'à partir de Charas et

1. Page 209 de sa *Pharmacopée*.
2. Page 427 de la *Pharmacopée de Lémery*.

Lémery, nous venons de le voir, que la thériaque commença à subir dans sa formule primitive de sérieuses modifications. Du reste, leurs traités servirent de pharmacopées officielles. Avant eux, il y avait cependant eu quelques essais dans ce sens. Par arrêt de septembre 1599, le Parlement avait ordonné de remplacer l'Antidotaire de Myrepsus et nommé les docteurs régents chargés de mener à bonne fin cette laborieuse entreprise ; ce travail fut long : ce ne fut en effet qu'en 1638, sous le décanat de Philippe Hardouin, que ce premier codex officiel vit le jour ; la thériaque y figure suivant la formule de Bauderon ; nous avons vu que c'était celle de Galien.

Un siècle s'écoule entre cette première édition et la seconde ; pendant ce laps de temps, les traités de Charas et de Lémery tenaient lieu de recueils officiels, et nous venons de voir que de là dataient les premières modifications sérieuses apportées à la formule primitive ; pendant cette période d'ailleurs, les grandes villes tinrent à honneur de faire imprimer chacune leurs pharmacopées, toutes à peu près semblables.

Puis vinrent trois éditions en trente ans : 1732, 1748, 1758 : la formule de la thériaque n'y subit pas de changements appréciables.

Il nous faut ici nous appesantir un instant sur une coutume qui s'était introduite de préparer publiquement la thériaque et qui, probablement, résulta d'un mouvement de réaction contre l'abus des sophistications faites par les « triacleurs » dont nous avons

parlé plus haut. Sous l'influence de sages ordonnances facilitant la liberté du commerce avec les régions éloignées, les apothicaires purent compter sur une fourniture et une livraison plus exactes des drogues étrangères, et ainsi ils ne furent plus obligés de recourir à la thériaque de Venise ou à des substitutions plus ou moins fidèles de celle-ci. Ils résolurent de confectionner eux-mêmes le célèbre antidote. Et pour bien faire voir au public qu'ils ne négligeaient rien pour obtenir des médicaments irréprochables, ils procédèrent à sa préparation au su et au vu de tout le monde, dans des édifices publics, sous le contrôle des autorités, en présence des délégués de la Faculté de médecine. En l'année 1606, en présence de MM. de la Justice, de MM. les Professeurs de la Faculté de Montpellier et devant une assemblée nombreuse, Laurent Catelan procéda publiquement à la confection de la thériaque, en plusieurs séances empreintes de la plus grande solennité, avec superbes discours et intermèdes musicaux. Maginet l'imita à Salins en 1623. Puis il s'écoula un long espace de temps avant qu'on ne renouvelât ces préparations et démonstrations publiques. En 1668 Charas en fit une qu'il résuma dans son *Traité de la thériaque*. Fort de l'appui de Daquin, premier médecin de Louis XIV, il prépara, en présence des magistrats, du premier médecin du roi et des députés de la Faculté de Paris, trois cents livres de thériaque ; cela lui attira une grande réputation ; il renouvela plus tard cette préparation et fut imité par Geoffroy, Bolduc, Rouvière

et autres apothicaires de marque « qui joignaient tout ensemble l'habileté et la probité, qualités également nécessaires à ceux qui composaient cet excellent remède ». On suivit cet exemple dans toutes les grandes villes de France ; la préparation que firent en 1689, à Toulouse, trois maîtres apothicaires de cette ville, Rigaud, Barthe et Bouttes, est restée célèbre ; partout les pharmaciens tinrent à composer aux yeux de tous le célèbre antidote, et à placer leurs manipulations sous le contrôle des médecins, du lieutenant général, du procureur du roi ou des échevins.

Puis pendant tout le XVIII[e] siècle, cette préparation publique continua, mais elle fut alors faite par des corps constitués (1). Ce fut d'abord la Compagnie des apothicaires ; elle voulait ainsi ôter le prétexte à ceux qui falsifiaient la thériaque, de tromper le public. Pour prévenir un abus si préjudiciable, la Compagnie décida de faire publiquement la thériaque « dans la grande salle du jardin de la Communauté, exposée à la censure de tous ceux qui voudront prendre la peine d'en veoir la dispensation, aussi bien que le mélange qui se fera de même publiquement, afin que personne ne puisse douter un seul moment de la probité et exactitude avec lesquelles on a dessein de composer cet antidote aussi bien que toutes les

1. Voir *Etude sur la confection publique de la thériaque*, par G. Planchon, directeur de l'école de Pharmacie de Paris, lue à la séance du 2 mars 1892 de la Société de Pharmacie de Paris, et parue dans le *Journal de Pharmacie et de Chimie* (mai 1892).

autres compositions, et cela en présence de MM. les magistrats qui seront très humblement suppliés par les gardes, de s'y trouver, s'il leur plaît ».

La Compagnie fit ainsi jusqu'à l'année 1730 plusieurs préparations publiques de la thériaque que l'on conservait dans un vase portant sur ses flancs l'inscription *Theriaca Andromachi ;* et dont Planchon donne la description et le fac-similé dans son étude.

En 1730, se substitua à la Compagnie des apothicaires, pour la préparation de la thériaque, une association, dite *Société de la Thériaque*, dans laquelle entraient, à la condition de verser six cents livres « au denier comptant » tous les maîtres apothicaires qui en manifestaient le désir.

C'était une grande fête quand la Société de la Thériaque se préparait à composer publiquement l'électuaire ; on allait d'abord chez les magistrats, c'est-à-dire chez le lieutenant général de police, pour le prier d'assister à l'ouverture de l'exposition, puis on se rendait aux écoles, pour inviter le doyen à venir, accompagné d'une députation de docteurs ; deux professeurs en pharmacie se joignaient d'ordinaire à eux. On envoyait deux carrosses de remise aux Ecoles, pour conduire tous les personnages officiels au jardin de la rue de l'Arbalète. Là une collation était préparée qui consistait « en une belle brioche, biscuits de différentes espèces, macarons, pêches, poires, noix, raisins, pain, fromage, vin de table et vins de liqueurs ». Le lendemain ou les jours suivants les

gardes apothicaires se rendaient chez les magistrats pour les remercier de l'honneur qu'ils leur avaient fait.

Cette Société de la Thériaque prépara l'électuaire jusqu'en 1784 ; mais le nombre de ses membres diminuant peu à peu, ceux qui restaient se mirent en rapport avec le Collège de Pharmacie pour former une nouvelle société qui de 1784 à 1793 procéda à deux préparations publiques de la thériaque.

En 1790, par exemple, le Collège de Pharmacie décida d'inviter à la solennité le maire de Paris, les députés de l'Assemblée Nationale, le doyen et les professeurs de pharmacie, de la Faculté de Médecine, et les prévôts du collège de chirurgie ; la séance eut lieu le 23 septembre ; ce fut la dernière préparation de cette nouvelle société qui devait expirer définitivement le 2 juillet 1792.

Le 15 brumaire an VII (5 novembre 1798), Trusson, ancien membre de la Société de la Thériaque, pharmacien rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, prépara publiquement la thériaque, sous les auspices de l'Ecole gratuite de Pharmacie, dans ce grand vase de terre dont nous avons parlé et qui aujourd'hui fait partie des collections de l'Ecole de Pharmacie de Paris. Ce fut la dernière confection publique de l'antique électuaire : Trusson, à partir de 1799, spécialisa dans son officine, la préparation de la thériaque.

Soixante ans après l'édition de la *Pharmacopée* de 1758, en vertu de l'article 28 de la loi de germinal, fut publiée la cinquième édition.

Dans cette édition de 1818, la thériaque prend le nom d'« Electuaire opiacé polypharmaque », ce qui indique que, contrairement aux croyances passées, les vertus dont elle jouit sont surtout dues à l'opium, plutôt qu'à la chair de vipère. De plus, les ingrédients ne sont plus groupés d'après leurs doses, mais, selon l'analogie de leurs propriétés, en substances amères, aromatiques, vireuses, gommeuses, inertes, etc.

Baumé, dès 1762, avait eu le courage de soutenir que la vipère ne possédait aucune des propriétés qu'on lui attribuait ; il l'avait rayée, pour son compte, du nombre des ingrédients de la thériaque qu'il avait réduits à vingt-sept.

Mais les formulaires officiels restaient, eux, toujours soumis à la vieille formule et le Codex de 1866 fait encore figurer dans la thériaque, la poudre de vipères.

Cependant elle disparut dans la dernière édition, en 1884, où, malgré cela, la thériaque comprend encore 56 substances.

Disons à ce propos, que la thériaque des pharmacopées étrangères, anglaise et allemande, était, depuis longtemps déjà, beaucoup plus simplifiée.

Il nous paraît intéressant, quand ce ne serait que pour la comparer à celle d'Andromaque donnée plus haut, de reproduire en entier la formule de la thériaque, telle qu'elle figure dans le Codex de 1884.

Electuaire thériacal.

Thériaque.

Theriaca.

Gingembre.	60	grammes
Iris de Florence	60	»
Valériane.	80	»
Açore aromatique.	30	»
Rhapontic.	30	»
Quintefeuille.	30	»
Racine d'aristoloche clématite.	10	»
Racine d'asarum.	10	»
Racine de gentiane.	20	»
Racine de meum.	20	»
Bois d'aloès.	10	»
Ecorce de cannelle de Ceylan.	100	»
Squames sèches de scille.	60	»
Dictame de Crète.	30	»
Feuilles sèches de laurier commun. . . .	30	»
Feuilles sèches de scordium.	60	»
Sommités de calament.	30	»
Sommités de marrube blanc.	30	»
Sommités de pouliot de montagne. . . .	30	»
Sommités de chamœdrys.	20	»
Sommités de chamœpitys.	20	»
Sommités de millepertuis.	20	»
Sommités de petite centaurée.	10	»
Pétales de rose rouge.	60	»
Safran.	40	»
Fleurs de stœchas.	30	»

Ecorce sèche de citron.	60	»
Poivre long.	120	»
Poivre noir.	60	»
Fruits de persil.	30	»
Fruits d'ammi officinal.	20	»
Fruits de fenouil.	20	»
Fruits d'anis.	50	»
Fruits de séséli de Marseille.	20	»
Fruits de daunes de Crète.	10	»
Semences d'Ers. (Ervum Ervilia).	200	»
Semences de navet sauvage (Brassica napus).	60	»
Semences de petit cardamome.	80	»
Agaric blanc.	60	»
Opium de Smyrne.	120	»
Suc de réglisse.	60	»
Cachou.	40	»
Gomme arabique.	20	»
Myrrhe.	40	»
Oliban.	30	»
Sagapenum.	20	»
Galbanum.	10	»
Opoponax.	10	»
Benjoin.	20	»
Castoreum	10	»
Mie de pain desséchée.	60	»
Terre sigillée.	20	»
Sulfate de fer desséché.	20	»
Bitume de Judée.	10	»

Pilez ensemble toutes ces substances et passez-les au tamis n° 100 de manière à obtenir une poudre fine, en laissant le moins possible de résidu.

Cette poudre est désignée sous le nom de poudre thériacale.

Prenez alors :

Poudre thériacale.	1.000	grammes
Térébenthine de Chio.	50	»
Miel blanc.	3.500	»
Vin de Grenache.	250	»

Mettez dans une bassine la térébenthine de Chio, liquéfiez-la à une douce chaleur, ajoutez-y assez de poudre thériacale pour la diviser exactement. D'autre part, faites fondre le miel, versez-le encore chaud et peu à peu dans la bassine pour délayer le premier mélange. Ajoutez par petites quantités le reste de la poudre et le vin, qui devra donner à la masse la consistance d'une pâte un peu molle. Quand le tout sera parfaitement mélangé, conservez l'électuaire dans un pot. Après quelques mois, remettez la thériaque dans un mortier et triturez-la de nouveau pour rendre la masse parfaitement homogène.

Quatre grammes de thériaque renferment environ 0 gr. 05 d'opium brut, représentant 0 gr. 025 d'extrait d'opium.

Ainsi, depuis les premiers coups portés par Charas et Lémery, la formule primitive avait été lentement modifiée ; d'ailleurs certains composants ne se rencontraient plus dans le commerce de la droguerie ; mais la principale modification de la formule du Codex 1884 consiste dans la suppression de la chair de vipère; et ainsi, cette thériaque se rapproche plu-

tôt du mithridate que de l'antidote d'Andromaque. Elle n'est plus considérée que comme une préparation opiacée : 4 grammes de cette thériaque renferment 0 gr. 05 environ d'opium brut, c'est-à-dire 0 gr. 25 d'extrait d'opium, dose moitié moindre que celle de la formule d'Andromaque. « Cet électuaire, dit Bouchardat dans son formulaire, chaos informe où toutes les drogues jadis employées en médecine sont venues se confondre, est encore utilement employé. Il réunit les propriétés les plus contraires ; on y remarque des médicaments stimulants, toniques, astringents, antispasmodiques, et par-dessus tout l'opium. Gastralgies, entéralgies, débilités ».

Mais la thériaque, médicament opiacé, n'était plus la thériaque ; elle ne pouvait survivre longtemps à la mutilation qu'elle avait subie par la suppression de la chair de vipère, qui pendant tant de siècles en avait été l'élément principal et la cause de son brillant renom. Aussi va-t-elle disparaître définitivement ; la formule du Codex de 1884, que nous venons de reproduire, sera la dernière, car la nouvelle édition de la *Pharmacopée française* qui va paraître prochainement, ne fera plus, en aucune sorte, mention de l'électuaire thériacal.

CHAPITRE III

Pourquoi la thériaque a eu une si grande et si longue renommée.

Ainsi pendant vingt siècles, la thériaque a joui d'une réputation prodigieuse. Elle a été le médicament dont le nom revient sans cesse dans les antidotaires et les pharmacopées, dont l'emploi se trouve indiqué dans presque toutes les maladies. Aucune drogue n'opéra de guérisons aussi merveilleuses, aucune ne jouit de la même fortune et ne la conserva plus longtemps. En un mot elle fut la panacée suprême répondant à toutes les indications.

Il nous paraît intéressant de rechercher et d'apprécier les causes de cet immense prestige.

Nous avons vu l'importance qu'attribua Pompée à la suite de sa victoire sur Mithridate, à la découverte de la recette qui illustrait le roi de Pont : Mithridate

passait pour être très compétent en médecine. Mais le trait de génie d'Andromaque, parmi les modifications qu'il fit subir à la formule du mithridate, fut d'y introduire les trochisques de vipère.

On sait, en effet, l'influence fondée en grande partie sur la superstition qu'avaient les reptiles sur les esprits des anciens. Il n'en fallut pas plus pour que le nouvel électuaire, renfermant de la vipère, fût doué de propriétés merveilleuses; et ce fut là le secret de sa popularité première.

Andromaque, d'ailleurs, ne négligea rien pour assurer la célébrité à son électuaire et nous avons vu qu'il en vanta longuement les vertus dans un poème dédié à l'empereur Néron.

Malgré cela, on peut dire que la thériaque eût été loin d'avoir une destinée aussi brillante, si le maître de la médecine et la pharmacie anciennes ne l'avait dotée de son bienfaisant appui. Nous avons appris, en effet, en résumant l'histoire de la thériaque, que Galien avait consacré de nombreux écrits à sa composition, à sa préparation, à son administration. La grande autorité de Galien, son influence prépondérante pendant nombre de siècles, principalement au moyen âge où ses ouvrages médicaux furent traduits et retraduits, et où apothicaires et médecins se montrèrent ses disciples asservis, telles sont à notre avis les causes primordiales qui assurèrent à la thériaque sa popularité prolongée.

Mais pour ce qui est de l'époque contemporaine même de Galien, comment le peuple n'eût-il manifesté

une confiance sans bornes à cette panacée, que tenaient en aussi grand honneur les empereurs et les personnages les plus éminents de l'empire, que l'on préparait avec des soins aussi minutieux et à laquelle on attribuait tant de cures merveilleuses !

Et d'abord depuis quelque temps déjà les antidotes n'étaient-ils pas à la mode ? Plusieurs siècles auparavant, Hippocrate et ses disciples n'employaient que des médicaments simples, faisant surtout consister la thérapeutique dans la diète et le régime. Mais les médecins de l'Ecole d'Alexandrie, Hiérophile en particulier, avaient vanté les vertus particulières d'un grand nombre de substances des divers règnes, et s'étaient appliqués à les associer dans des formules compliquées.

Or à l'époque de Galien, la thériaque parut la reine de ces compositions polypharmaques, de ces antidotes : un médicament composé de si nombreux ingrédients disparates ne pouvait que guérir les affections les plus variées, car le mal qu'une de ces drogues ne subjuguerait pas serait dompté par l'autre.

Ce n'est pas que quelques esprits ne se soient élevés à cette époque contre l'emploi des formules surchargées. Pline l'Ancien, dans son *Histoire naturelle*, ne craint pas de dire que le luxe seul ou un dieu malfaisant avait imaginé toutes ces compositions qui ne sont manifestement qu'une vaine ostentation et un étalage effronté de science « *ostentatio astis et portentosa scientiæ venditatio, manifesta est* » (1).

1. Pline. *Histoire naturelle*, livre XXIX, chapitre VIII.

Mais ces protestations n'eurent pas d'écho, et la polypharmacie, conservée et même renforcée par les Arabes, fut respectée jusqu'au XVII[e] siècle, et avec elle la thériaque qui en était le plus beau représentant.

Au moyen âge, en effet, époque de ténèbres et d'ignorance, comment la société, n'ayant aucune aspiration pour la liberté qui seule fait les peuples grands et les intelligences supérieures, courbée sous le joug d'une aristocratie militaire toute de force et de violence et sous la domination victorieuse de l'Eglise, comment la société aurait-elle pu produire quelque réformateur qui osât élever la voix contre les doctrines galéniques toutes-puissantes et que les Arabes avaient rendues plus despotiques encore?

A la fin du XVI[e] siècle apparut une réaction contre l'arabo-galénisme; Paracelse voulut jeter la défaveur sur la polypharmacie et les électuaires compliqués; il leur substitua des préparations plus simples et fut le premier à employer avec succès certains médicaments minéraux tels que le mercure, l'antimoine.

Comment alors expliquer que le XVII[e] et le XVIII[e] siècles furent encore pour la thériaque une époque de grandeur? C'est que la médecine imbue de théories scolastiques restait encore dans la pénombre du moyen âge, et c'est aussi que la vipère était plus que jamais en honneur dans la thérapeutique. Pomet (1) nous dit qu'il y avait fort peu de gens de qualité n'usant pas de vipère comme d'un fort bon manger

1. Pomet. *Histoire générale des drogues*, t. II, p. 60.

et d'un remède spécifique contre plusieurs sortes de maux. Mme de Sévigné écrit à sa fille le 20 octobre 1679 : « Mme de Lafayette prend des bouillons de vipère qui lui donnent des forces à vue d'œil ». Et Moïse Charas, le grand apothicaire, a comme enseigne à sa boutique du faubourg Saint-Germain « Aux Vipères d'Or ».

Presqu'un siècle plus tard, en 1764, Bordeu fait de la thériaque un éloge des plus pompeux : « Elle console la nature, elle la remet dans tous les cas de langueur, de faiblesse, de tristesse ;... elle réussit dans mille cas opposés parce qu'elle a mille côtés favorables à la santé ; elle remet pour ainsi dire tous les goûts possibles de tous les estomacs. J'en suis fâché pour la théorie et pour les médecins de *toute autre secte que celle des Empiriques*. Ils l'attaqueront tant qu'ils voudront, ils prouveront que cette composition n'a pas le sens commun suivant les règles de la bonne pharmacie ; mais le langage de tous les siècles est plus fort que toutes les belles dissertations. Andromaque fit *un chef-d'œuvre nécessaire à l'espèce humaine* et non moins utile aux animaux lorsqu'il imagina ou qu'il ramassa les matériaux de la thériaque ».

Ces lignes étaient écrites presqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ainsi Charas, Lémery et les autres qui avaient fait subir à la thériaque des modifications, n'avaient altéré en rien l'éclat de son renom ; ce faisant, au contraire, ils avaient eu pour but de maintenir

intacte sa réputation, et on voit qu'ils y avaient pleinement réussi.

L'empirisme, dont la thériaque était le « chef-d'œuvre » était plus fort encore que toutes les théories que déjà de bons esprits avaient tenté de lui opposer ; à côté d'excellentes découvertes, la médecine restait imbue de théories bizarres ; la thériaque en profitait et on conservait sur elle toutes les illusions de la médecine ancienne ; ses propriétés alexitères même n'étaient pas plus que les autres battues en brèche, et Christophe de Jussieu (1), qui disait en 1708 : « Les lumières que la chimie a fournies dans ces derniers siècles sur la nature des drogues, les analyses nouvellement faites de leurs principes et les expériences des plus habiles pharmaciens touchant leurs différentes préparations, ont donné depuis quelques années diverses petites atteintes à la manière de composer la thériaque qu'une tradition de quatorze siècles avait perpétuée jusqu'en 1600 », rapportait d'autre part qu'ayant fait mordre six chiens par des vipères, les trois qui avaient pris de la thériaque avaient seuls étaient sauvés. Galien en avait dit autant !

Comme à ses plus beaux jours de la période romaine, la thériaque, dont les effets étaient ainsi vantés par les pharmacologues les plus distingués, dont les préparations étaient faites, non plus, il est vrai, à la cour par le roi lui-même, mais dans des

1. Ch. de Jussieu. *Traité de la thériaque*, 1708.

séances solennelles et pompeuses, par les plus illustres pharmaciens, en présence des plus grands médecins de France, la thériaque ne pouvait que posséder la confiance du peuple : celui-ci la lui accordait tout entière, d'autant plus qu'il la savait préparée suivant toutes les règles de l'art et ne subissant plus de sophistications.

En résumé, l'influence immense et prolongée des doctrines de Galien, le triomphe de la polypharmacie et de l'empirisme, l'honneur dans lequel on tint si longtemps les préparations où entrait la vipère, telles sont entre toutes les principales raisons qui ont assuré à l'électuaire d'Andromaque une destinée si brillante et si longue.

Mais l'éloge flatteur que Bordeu en faisait en 1764 était le dernier. Et il allait suffire de quelques années pour faire évanouir ce prestige de vingt siècles et faire tomber la thériaque à laquelle Bordeu avait promis une durée éternelle, dans le plus profond oubli.

CHAPITRE IV

Causes de la déchéance de la thériaque.

Le XIX[e] siècle devait amener l'oubli de ces remèdes monstrueux de la thérapeutique ancienne ; et la médecine moderne, en proscrivant la polypharmacie, allait jeter au vent les préparations compliquées des vieux formulaires.

La chimie moderne a imprimé à la thérapeutique des modifications profondes. En soumettant les médicaments à un examen sévère, en déterminant plus sûrement leur action, en critiquant leur préparation, en établissant la notion des principes actifs et de leur spécificité, elle l'a entièrement transformée et rejeté bien loin les formules surchargées des anciennes pharmacopées.

Nous avons vu qu'avec ces deux travailleurs et chercheurs qui avaient noms Charas et Lémery, avait commencé un mouvement, non de réaction, mais

d'examen et de discussion des doctrines galéniques ; ces pharmacologues n'acceptèrent pas sans les discuter les vieilles formules transmises d'une génération à l'autre. Il leur fallut pour cela une certaine énergie, car il faut le reconnaître, la Faculté était hostile à toute réforme. Ils ne craignirent point de soumettre les anciennes doctrines au contrôle de la critique et à l'enquête de l'expérience : « Je ne m'opposerai pas aux sentiments ni à la façon d'agir des anciens et des modernes, dit Charas (1), où je les trouverai dignes d'être suivis. Mais je rechercherai quelque chose de meilleur et de plus soutenable, et où l'expérience et la raison auront droit de l'emporter sur eux ».

A son exemple, Lémery s'exprimait ainsi à propos des trochisques de vipère : « On devrait profiter mieux de ses lumières et ne se tenir pas tellement attaché à l'antiquité, en fait de médecine et de physique, qu'on la suive jusque dans ses erreurs les plus apparentes ». Et plus loin, à l'article Thériaque d'Andromaque (2), il ajoute : Quoique cette composition soit en une espèce de vénération dans la médecine, soit par son antiquité, soit par les effets qu'elle a produits, il me semble qu'on pourrait faire un remède plus efficace, avec un petit nombre des espèces les plus essentielles qu'elle contient, choisies et mêlées ensemble, suivant l'idée du médecin, sans se mettre

1. *Pharmacopée*, édition de 1704, page 74.
2. Lémery. *Pharmacopée*, page 427.

en peine de faire une préparation si grande et si embarrassante ». On voit dans ces lignes que Lémery estimait déjà que l'art de formuler et d'associer les médicaments en préparations que nous appellerions aujourd'hui magistrales, appartient au médecin.

Imbus de ces idées, Charas et Lémery, apportèrent en la simplifiant, des modifications heureuses à la formule de la thériaque. Mais nous avons constaté que leur but n'était pas de démolir son prestige, bien au contraire. Et si nous avons rappelé les opinions de ces éminents pharmacologues, ce n'est que pour bien mettre en relief que ces idées, hardies pour l'époque, allaient ouvrir la voie des recherches, qui devaient aboutir, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, aux mémorables découvertes du pharmacien suédois Scheele et de Lavoisier, fixant la chimie dans ses lois fondamentales.

Ces découvertes elles-mêmes allaient précipiter les événements, car à mesure qu'on allait s'appliquer à la recherche des principes élémentaires et des agents véritablement actifs de la nature, la polypharmacie et ses abus devaient perdre de plus en plus de terrain. Et Baumé dès la fin du XVIIIe siècle osait déjà soutenir que la vipère ne possédait aucune des propriétés qu'on lui attribuait, la rayait des ingrédients de la thériaque et réduisait le nombre de ceux-ci à vingt-sept. Et cela cent ans avant que la vipère ne disparût des pharmacopées officielles !

Ce qui prouve bien l'influence qu'avaient déjà eu

tous ces travaux au début du siècle dernier, au point de vue seul de l'histoire de la thériaque où nous nous plaçons, c'est ce fait que dans le Codex de 1818, elle prit le nom d'« Electuaire opiacé polypharmaque » ; on voulait ainsi bien mettre en évidence que, contrairement à ce que l'on avait cru si longtemps, ce n'était pas surtout à la chair de vipères que ce médicament composé devait ses propriétés, mais bien à cette substance naturelle appelée opium, sur laquelle on avait fait déjà d'importantes recherches.

De plus, dans cette édition, on ne groupa plus les substances d'après leurs doses respectives, comme on l'avait toujours fait jusqu'alors, mais selon l'analogie de leurs propriétés. Ainsi, elles sont classées en substances âcres, amères, styptiques, aromatiques exotiques, aromatiques indigènes, aromatiques tirées des ombellifères, résines et baumes, substances fétides, vireuses, gommeuses, amylacées, gélatineuses, douces ou sucrées ; et enfin une substance inerte : la terre de Lemnos. Cette classification montre bien à quelles recherches et études avait enfin été soumis chacun des composants de l'antique électuaire.

Mais du jour où la vipère avait cessé de guérir, la thériaque avait perdu beaucoup de son prestige. Renan, dans l'éloge académique qu'il nous a donné de Claude Bernard, raconte que l'illustre physiologiste fut placé, dans sa jeunesse chez un pharmacien de Lyon, en qualité d'apprenti. Or toutes les fois que le jeune élève apportait à son patron des produits avariés : « Gardez cela pour la thériaque, lui répon-

dait le digne homme ; ce sera bon pour la thériaque ».

On sait les découvertes qui suivirent ; de pair avec les progrès de la chimie qui entr'autres avait isolé déjà un certain nombre d'alcaloïdes, devaient marcher ceux de l'histoire naturelle, de la physiologie, de l'expérimentation. Claude Bernard, l'ancien « petit potard » dont nous parlions à l'instant, fit, de l'action des médicaments et des poisons, l'objet de ses méditations et de ses expériences ; il étudia entr'autres l'action des six principaux alcaloïdes de l'opium sur les animaux ; et il exerça sur la thérapeutique du milieu du xixe siècle une influence presqu'aussi puissante que sur la physiologie.

Il est facile de comprendre combien l'expérimentation était difficile avec des drogues complexes comme la thériaque ; on ne pouvait reconnaître l'influence propre à chacun des composants, et par suite profiter des enseignements qu'on aurait pu tirer.

De là à perdre toute confiance dans de tels médicaments qu'on ne pouvait en réalité bien connaître, il n'y avait qu'un pas ; il fut vite franchi et la thériaque fut bientôt appelée « chaos informe » auquel il ne fallait simplement reconnaître que les vertus de l'opium.

Est-il besoin d'insister plus longuement sans sortir du programme que nous nous sommes tracé ? Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la médecine, ni même seulement de la pharmacologie dans les temps modernes : les médicaments ont été débarrassés des

éléments inutiles ; on a obtenu à part les principes actifs ; on les prescrit sous des formes qui rendent leur administration plus facile, plus efficace, plus aisée à accepter ; on les introduit par les voies les plus variées ; tout cela atteste bien qu'on les connaît beaucoup mieux ainsi que leurs effets. Et ce sont là toutes causes qui ont fait tomber en désuétude les compositions polypharmaques, dont l'emploi dénotait une ignorance profonde de la complexité des opérations de l'organisme et de la vie.

M. Henri Soulier dans son *Traité de Thérapeutique et de Pharmacologie* (1895), à l'article « opium » dit à propos de la thériaque : « Il est difficile de comprendre le maintien de cet électuaire dans le Codex avec une formule aussi compliquée, si ce n'est au titre de trait d'union entre les temps anciens et les temps nouveaux, *novi veteribus non opponendi, sed quoad fieri potest perpetuo jungendi fœdere.* » Et à notre avis, si la thériaque a été maintenue dans le Codex de 1884, on peut dire que c'est probablement par un sentiment de respect de la part des auteurs de la pharmacopée pour cette vieille composition qui, en somme, pendant tant de siècles avait été au service de la médecine. Mais ils en sentaient parfaitement l'inutilité, puisqu'ils n'ont qu'à peine tenté de simplifier, par la suppression de la chair de vipères, cette longue formule de cinquante-six substances ; sachant bien que les quelques médecins qui l'employaient encore se feraient de plus en plus rares, et

laissant à leurs successeurs le soin de la faire disparaître entièrement et en une seule fois.

D'ailleurs serait-il possible de trouver maintenant dans les officines de la thériaque suivant la formule officielle ? On voit encore assez souvent, relégué dans les laboratoires des pharmaciens, un vase de grande dimension, décoré de guirlandes multicolores au milieu desquelles s'étale en gros caractères noirs le mot *Theriaca*. Et il nous souvient avoir ainsi remarqué, au début de nos études, dans un recoin obscur de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu de Caen, une superbe amphore aussi haute que nous-même, recouverte d'une vénérable couche de poussière, et qui nous avait alors fortement intrigué.

Mais ces antiques témoins du prestige de la thériaque sont maintenant vides. Et du reste ne serait-il pas aujourd'hui bien à craindre que les droguistes qui fourniraient la poudre thériacale ne procédassent le plus souvent pour la préparer de la même façon que le pharmacien de Lyon, dont Claude Bernard fut l'employé ?

CONCLUSION

La thériaque « chef-d'œuvre de l'empirisme » est morte de l'empirisme. Car ce que Bordeu appelait ainsi est loin de l'empirisme moderne tel que l'a défini Trousseau dans deux conférences restées célèbres. De doctrine dogmatique, qu'il était autrefois, disparue comme toutes les doctrines médicales, l'empirisme est devenu aujourd'hui la médecine de l'expérience ; mais, de nos jours, l'expérience a constamment pour bases de nombreuses méthodes scientifiques autrefois ignorées et donne naissance à nombre d'interprétations variées. On n'administre plus tel ou tel médicament suivant telle ou telle maladie ; on observe, on discute, on analyse, on interprète chaque cas clinique en particulier. Et si on juge à propos d'associer des médicaments, ce n'est qu'à bon escient, soit qu'on veuille corriger par une substance les propriétés désagréables d'une autre, soit qu'on veuille mitiger l'action d'une substance sur la muqueuse stomacale, soit qu'on désire faciliter son absorption ou son élimination, soit pour toute autre raison bien connue. Mais la raison répugne maintenant formelle-

ment à la polypharmacie dogmatique, qui prétend poursuivre autant de fins thérapeutiques qu'elle attelle de médicaments ensemble, et qui exclut toute expérimentation en mettant dans l'impossibilité de reconnaître l'influence propre à chacun des médicaments qu'elle réunit.

De plus les progrès de la chimie, de la pharmacologie, de la physiologie, et surtout de la pathogénie, donnent à la thérapeutique maintes ressources qu'elle n'avait pas jadis à sa disposition : l'opium, par exemple, que nous savons aujourd'hui renfermer des principes divers, des alcaloïdes d'effets différents et même inverses associés à d'autres substances plus ou moins inertes telles que matières grasses, résines, gommes, eau, etc., l'opium n'est-il pas lui-même un mélange naturel composé de nombreux médicaments distincts, c'est-à-dire une *thériaque* dont nous pouvons employer isolément chacun des éléments ?

Certes beaucoup de notions anciennes sont restées indemnes ou même ont été fortifiées par les découvertes récentes. La plupart des composants de la thériaque font encore partie de la matière médicale.

De nos jours il a été démontré que le mélange de plusieurs substances antiseptiques était plus antiseptique que chacune d'elles en particulier ; or, la thériaque ne contenait-elle pas une association de plusieurs substances antiseptiques ? « Si on voulait la définir, dit M. Léon Meunier, on pourrait plutôt la considérer comme un électuaire où dominent les substances antiseptiques, jointes à des substances toni-

ques et stimulantes, tempérées par l'action modératrice de l'opium et auxquelles on a ajouté pour faciliter leur élimination, dans une assez forte proportion, une substance éminemment diurétique : la scille ».

De même les anciens savaient que la vipère, dont la morsure est si dangereuse, pouvait être parfaitement inoffensive en certaines circonstances : c'était là une vue de l'esprit qui, des siècles plus tard, devait se préciser et s'affirmer dans la théorie de l'immunité d'où est sortie la sérothérapie de l'envenimation.

D'autre part nous avons vu avec quelle énergie les premiers dispensateurs de la thériaque prohibaient son emploi chez les enfants ; et nous savons aujourd'hui combien l'opium est un médicament dangereux pour eux ; nous avons vu que Marc-Aurèle, qui ingérait tous les jours plusieurs prises de thériaque, s'abstenait souvent de tout autre aliment ; et nous savons aujourd'hui que les individus qui s'adonnent passionnément à l'opium ont le suc gastrique peu abondant, très pauvre en acide chlorhydrique, et l'appétit considérablement diminué ; de même la bonne thériaque devait s'opposer à l'action d'un médicament purgatif ; et les opiacés ne sont-ils pas aujourd'hui encore parmi nos meilleurs astringents intestinaux !

Que de faits semblables nous pourrions citer, qui, attestant le lien qui nous attache au passé, nous montrent combien nous serions peu sages, si nous tournions en dérision les préceptes des anciens qui n'avaient que le tort de manquer de méthodes !

La thériaque a vécu. Malgré son antiquité, les grands souvenirs qu'elle rappelait, les éloges pompeux qu'elle inspira, malgré son long et glorieux passé consacré par vingt ouvrages divers, elle disparaît ; et ses superbes états de service n'ont empêché en rien que sa disgrâce ne soit aujourd'hui complète.

La thériaque, en disparaissant, emporte avec elle tous les regrets du corps médical; nous entendons par là qu'elle n'en laisse aucun (1). Mais les médecins, sous peine d'être taxés d'injustice et de présomption, ont peut-être le devoir de ne pas oublier que pendant vingt siècles elle a en somme rendu grandement service à leurs prédécesseurs et que par cela seul elle a acquis, à juste titre, droit à leur reconnaissance.

1. Et cependant ! On peut lire dans le *Bulletin de thérapeutique* (septembre 1904) à propos de la thériaque les lignes suivantes de M. le docteur Albert Robin : « Quand on analyse les effets de cette drogue antique, on est obligé de reconnaître que les vieux médecins avaient une nette conception de la nécessité de *vitaliser*, comme on dit aujourd'hui, les corps qu'ils employaient. Nous n'avons donc rien inventé. Ils avaient compris que pour intégrer une substance dans l'organisme, il est utile et nécessaire de la combiner à des substances organiques. Nous ne faisons pas autre chose dans beaucoup de cas. Seulement, plus instruits aujourd'hui, nous pouvons substituer aux drogues étranges du passé, des composés analogues : par exemple le phosphate de chaux et le carbonate de magnésie à l'album graccum et au crâne humain, l'albumine à la chair de vipères, etc... »

Ces lignes ont été interprétées favorablement dans un article intitulé « Vieux neuf médical ; la réhabilitation de la thériaque », paru dans la *Chronique médicale* (1er novembre 1904).

La théorie de M. le docteur Albert Robin nous semble très rationnelle, mais n'y a-t-il pas loin de là à conclure à la nécessité d'une préparation organique polypharmaceutique, à formule aussi compliquée que celle de la thériaque !

BIBLIOGRAPHIE

GALIEN. — Œuvres complètes.

— De Antidotis, lib. II.

— De Theriaca ad Pisonem.

— De simplicium medicamentorum facultatibus, lib. XI.

PLINE L'ANCIEN. — Histoire naturelle, livres XXIII-77, XXIV-8, XXV-3, XXIX-21.

MESUÉ. — Œuvres.

AVICENNE. — Œuvres.

AVERRHOES. — Traité de la Thériaque.

JEAN SERAPION. — Traité des médicaments simples.

NICOLAS MYREPSUS. — Antidotaire.

NICANDRE. — Theriaca Venetiis, 1523.

AMBROISE PARÉ. — XXIIe livre de la Peste.

GUY DE CHAULIAC. — Grande chirurgie.

SYMPHORIEN CHAMPIER. — Hortus Gallicus. Lyon 1533.

CAMERAINES. — De theriacis et mithridatis commentariolus, 1560.

GRÉVIN. — Deux livres des venins, auxquels il est amplement discouru des bestes venimeuses, theriaques, poisons et contrepoisons. Anvers 1563.

NICOLAS HOVEL. — Traité de la thériaque et du mithridate. Paris, 1573.

LAURENT JOUBERT. — Pharmacopée. Lyon, 1588.

BRIÇON-BAUDERON. — Pharmacopée. Paris, 1588.

— Pharmacopée, revue et corrigée, par Sauvageon. Paris, 1643.

FONTAINE (J.). — Traité de la Thériaque ; Avignon 1601.

PAULINUS. — De viperis in trochiscorum apparatru pro theriaca adhibendis disputatio ; Venetiis, 1604.

LAURENT CATELAN. — Discours et démonstrations des ingrédients de la Thériaque faite publiquement en présence de Messieurs de la Justice et professeurs de l'Université de Montpellier. Lyon, 1614.

— Rare et curieux discours sur les vertus et propriétés de la Thériaque. Montpellier, 1629.

L. DE LA GRYVE. — La thériaque au roi. Lyon, 1619.

MAGINET PIERRE. — La thériaque française, avec les vertus et propriétés d'icelle selon Galien, mises en vers français. Lyon, 1624.

RANCHIN. — Œuvres pharmaceutiques. Lyon, 1624.

JEAN DE RENOU. — Œuvres pharmaceutiques, 1637.

DU SOUCY. — De la composition de l'eau thériacale. Paris, 1640.

ARNOUL. — Plusieurs remèdes souverains. Lyon, 1651.

RIOLLET. — Remarques curieuses sur la thériaque ; Traité sur l'orviétan. Bordeaux, 1665.

BARRA. — Les abus de la thériaque ; Lyon, 1667.

MOISE CHARAS. — Traité sur la thériaque, 1668.

— Expériences sur la vipère.

— Histoire naturelle des plantes, des animaux et des minéraux qui entrent dans la composition de la thériaque d'Andromachus, 1670.

— Pharmacopée. 1704.

POMET. — Histoire générale des drogues simples. Paris, 1695.

DANIEL LECLERC. — Histoire de la médecine, 1696 (3e partie, livres II et III).

CH. DE JUSSIEU. — Nouveau traité de la thériaque. Trévoux, 1708.

JACQUES LIÈGE. — Exposition et démonstration publique de la thériaque d'Andromaque et de la thériaque céleste. Paris, 1747.

NICOLAS LÉMERY. — Dictionnaire universel des drogues simples, 1759. Pharmacopée universelle, 1763.

GIRAUD. — La thériacade, 1760.

BAUMÉ. — Eléments de pharmacie théorique et pratique, 1762.

BORDEU. — Recherches sur l'histoire de la médecine, 1764.

GRASSIN DU HAUME. — Extrait d'un discours pour la préparation publique de la thériaque (Journal de médecine, chirurgie, pharmacie. Paris, 1785).

FOURCROY. — Traité sur l'art de connaître et d'employer les médicaments, 1785.

DORVAULT. — L'Officine, 1843 et 1852.

TROUSSEAU. — Deux conférences sur l'empirisme, 1862.

DAREMBERG. — Histoire des sciences médicales, Paris, 1870.

BOUCHARDAT. — Formulaire, 1879.

GRAVES. — Etat de la pharmacie en France avant 1789, Mantes, 1879.

RENAN. — L'œuvre de Claude Bernard. Paris, 1881.

Codex medicamentarius, éditions de 1638, 1732, 1748, 1758, 1818, 1837, 1866, 1884.

PLANCHON. — Sur la confection publique de la thériaque à Paris (Journal de pharmacie et de chimie, Paris, mai 1892).

FRANKLIN. — Les médecins, Paris, 1892.

BERNHARD. — La thériaque, 1893.

HENRI SOULIER. — Traité de thérapeutique et de pharmacologie (t. I, 1895).

COULON. — Curiosités de l'histoire des remèdes.

E. GILBERT. — Pharmacie rétrospective : la vipère (Union pharmaceutique, août 1895).

— La pharmacie à travers les siècles.

— Un vieux médicament : la thériaque.

GRATIER. — La vipère en thérapeutique (Thèse Paris, 1903).

ALBERT ROBIN. — Bulletin de thérapeutique (septembre 1904).

LÉON MEUNIER. — La thériaque (France médicale, 25 juin 1904).

Chronique médicale : 1er novembre 1904.

CABANÈS. — Remèdes d'autrefois, 1905.

Vu, le Président de la thèse,

LANDOUZY

Vu : Le Doyen,

DEBOVE

Vu et permis d'imprimer :
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

L. LIARD

TABLE

Imp. de la Faculté de Médecine, H. JOUVE, 15, rue Racine, Paris.